

Offre d'hébergement

Définition

Dans ce chapitre sont présentés les parcs d'hébergement marchand et non marchand qui constituent l'offre touristique française.

Les fichiers d'hébergement

L'administration du Tourisme tient à jour, avec le concours des directions régionales de l'INSEE et des services préfectoraux, les fichiers d'hébergements classés, c'est-à-dire conformes aux dispositions fixées par voie réglementaire. Il s'agit notamment du parc des hôtels de tourisme, des campings classés, des villages de vacances et des meublés de tourisme.

Ces informations sont complétées par des données fournies par les syndicats professionnels ou organisations représentatives des résidences de tourisme, des meublés, des chambres d'hôtes et des hébergements de jeunes (auberges de jeunesse).